



la nationalité française

Par **adnan87ah**, le **27/08/2011** à **13:26**

salut, je suis un algérien d'un père algérien mes qui a acquis sa nationalité récemment après avoir la réintégration à la nationalité française , je vous informe que mon père a immigré en France avant l'indipendence de l'algerie en 1962 , est ce que je peux avoir la nationalité française par filiation.
et merci.

Par **Domil**, le **27/08/2011** à **14:14**

pour être Français par filiation, il faut
- que votre père ait été Français à votre naissance
ou
- que lors de l'acquisition de la nationalité française de votre père, vous ayez été mineur, que vous viviez avec votre père et que vous soyez mentionné sur l'acte d'acquisition de la nationalité.

En dehors de ces deux cas, la nationalité française de votre père est sans effet sur vous.